

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°51/16

Nombre de Conseillers	En Exercice	27	Présents	20	Votants	27
Date de Convocation	30 juin 2016					
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet					
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire						
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGROVA - Ch.BALDO						
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGROVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT						
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY						

OBJET : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CONCEPTION, CONSTRUCTION, AU FINANCEMENT ET A L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE SPORTIF : Abandon de la procédure de délégation de Service Public

Le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 1^{er} juillet 2015, le Conseil municipal avait approuvé le principe de la passation d'une délégation de service public « Concessive » pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un complexe sportif.

Une procédure de publicité et de mise en concurrence a été mise en œuvre sur le fondement des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Un candidat ayant déposé une offre, la Commission de Délégation de Service Public a décidé d'agréer le candidat et d'ouvrir son offre.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission de Délégation de service public a décidé d'émettre un avis favorable et a recommandé à Monsieur le Maire d'engager une phase de négociation avec le candidat.

A l'issue de la phase de négociation, il ressort que l'équilibre du projet ne peut être atteint sans intervention financière de la Commune. C'est pourquoi, vu l'état d'avancement du dossier, il ne souhaite pas poursuivre cette procédure .

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2016

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de mettre un terme à la présente procédure de délégation de service public en vue de choisir un concessionnaire pour la conception, construction, financement et exploitation d'un complexe sportif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

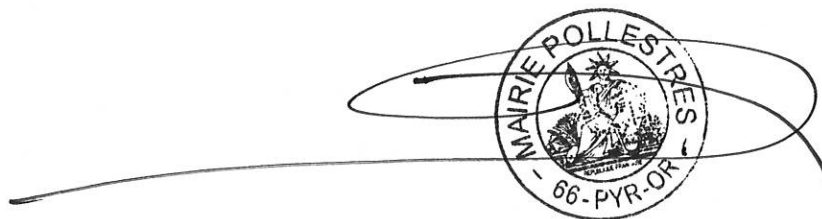
Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Publication ou Notification

Le



REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/09/2016

Application agréée E-legalite.com

066-2166 01443-2016 07 08-51_16-DE